

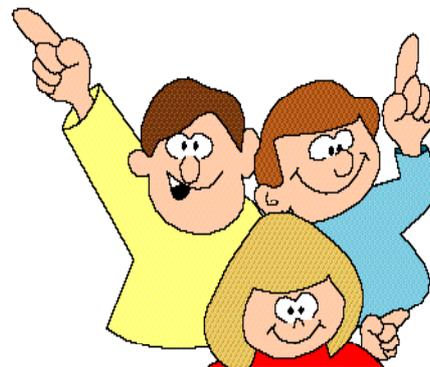
L'EAU UN BIEN PRECIEUX

ENSEMBLE POUR L'EAU, IL EST TEMPS DE SE MOILLER !

Vous trouverez dans cette fiche info-conso un questionnaire à remplir dans le cadre de la consultation du public sur l'eau qui a lieu déjà depuis le 2 mai dernier et qui se terminera le 2 novembre prochain.

Vous pouvez également remplir en ligne ce questionnaire sur le site de l'Agence de l'Eau Seine Normandie :

www.eau-seine-normandie.fr

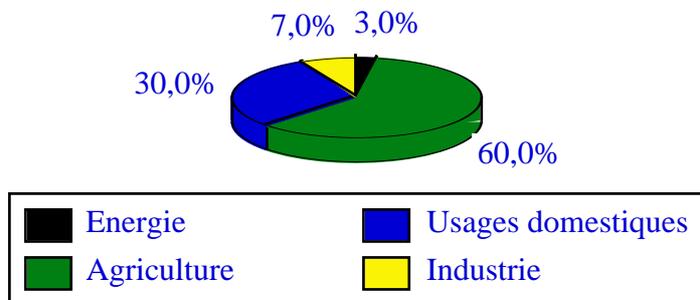


Nous ouvrons le robinet, l'eau coule et nous ne sommes plus guère étonnés devant ce progrès technologique. C'est oublier un peu vite que l'eau courante et potable dans les foyers ne s'est généralisée qu'au cours du XXème siècle, et que bien des régions du monde ne disposent pas encore de ce confort élémentaire.

L'eau est présente partout dans notre vie quotidienne : on l'utilise pour boire, pour préparer la cuisine, pour se laver, pour l'évacuation des toilettes, pour arroser le jardin, pour nettoyer la maison, etc...

Elle sert aussi pour la plupart des activités humaines qui nous entourent : pour l'agriculture, la production industrielle, les transports, le nettoyage des villes, l'énergie...

Répartition des consommations d'eau en France



Selon la répartition des consommations d'eau en France, l'usage domestique représente 30% de l'eau utilisée. Ce n'est pas négligeable. Il est nécessaire que chacun s'implique dans la préservation de l'eau pour notre environnement, notre santé et bien sûr notre budget.

Devenons des éco-citoyens !

I. QUI DISTRIBUE L'EAU POTABLE ?

Les communes ont la responsabilité légale de fournir de l'eau potable à leurs habitants. Elles ont la possibilité de s'associer avec des communes voisines pour mieux remplir cette obligation en formant des syndicats intercommunaux pour l'alimentation en eau potable. Les communes et les syndicats intercommunaux peuvent gérer le service avec leur propre personnel ou faire appel à des entreprises spécialisées privées pour en assurer l'exploitation.

75% des français sont aujourd'hui desservis en eau par des sociétés privées ; les autres 25%, étant alimentés par un service communal ou intercommunal.



II. LA FACTURE D'EAU

Le plus souvent vous recevez une **facture semestrielle**.

La facture est établie sur la base de la consommation réelle après relevé du compteur.

Vous y trouverez obligatoirement les coordonnées et les heures d'ouvertures du service à contacter en cas de réclamation.

Le poids de l'eau (1m³ d'eau = 1 tonne par définition) rend très cher son transport sur une longue distance. C'est pourquoi le prix de l'eau peut varier d'un endroit à l'autre.

Il est difficile d'annoncer le prix de l'eau puisqu'il dépend de différents facteurs (qui gère, qui collecte...). Aussi, en Basse-Normandie, le prix moyen du service de l'eau est environ de 3€ le m³.

Votre facture détaille **les différents coûts qui sont regroupés en 3 rubriques** :

- La **fourniture et la distribution de l'eau** : cette rubrique comprend les abonnements, la consommation et les différentes parts collectées par les communes, les syndicats ou les compagnies. Cela correspond au coût des opérations nécessaires pour prélever, traiter et acheminer l'eau jusqu'au robinet.

- La **collecte et le traitement des eaux usées** : Après avoir été utilisée, l'eau est évacuée de votre habitation. Polluée, elle doit être traitée avant son retour à la mer ou à la rivière. Cette rubrique correspond au coût des opérations pour collecter, transporter et épurer les eaux usées.

Elle est aussi fonction des abonnements, de la consommation et des différentes parts.

- Les **redevances** sont versées à différents organismes publics impliqués dans la préservation des ressources en eau. L'Agence de l'eau* en collecte une partie.



* **Les Agences de l'eau** (ou agences de bassin) ont pour rôle de participer financièrement à tout ce qui permet :

- d'améliorer les ressources en eau,
- d'équilibrer ces ressources par rapport aux besoins,
- de définir une politique de gestion et d'aménagement des eaux.

Les redevances collectées sont redistribuées sous forme

de subventions ou de prêts pour financer des réseaux d'assainissement, des stations d'épuration, des travaux d'adduction d'eau potable.

Il existe six bassins en France dont le découpage géographique tient compte des zones irriguées par les fleuves et leurs affluents. En Basse-Normandie, c'est l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

III. VOTRE FACTURE EST TROP ELEVÉE ? CHERCHEZ LA CAUSE !

Est-ce dû à votre consommation, à une estimation inadéquate, à une défaillance de votre compteur, à une fuite, à des changements dans votre foyer ?

- Pour ce qui est de votre consommation, nous vous proposons de découvrir dans cette fiche quelques conseils et astuces pour économiser l'eau (voir page 4).

- Si cela est dû à une mauvaise estimation, relevez votre compteur vous-même et envoyez les données au service de l'eau.

- Si vous pensez à une défaillance du compteur, testez-le ! en relevant votre compteur, puis en "tirant" de l'eau constatez si le compteur a bien "compté". Un écart de + ou - 5% est admis. Si l'erreur constatée dépasse cette limite, faites vérifier son bon fonctionnement par le service des eaux de votre commune.

- S'il y a une fuite dans votre installation, vous pouvez parfois la détecter et l'éviter (voir page 4).

- Avez-vous pensé aux changements éventuels dans votre foyer ? Une personne ou deux supplémentaires augmentent votre consommation en eau ; de même, un nouvel équipement peut être la source d'une consommation supérieure.



IV. LA QUALITÉ DE L'EAU



L'eau est le produit alimentaire le plus contrôlé en France.

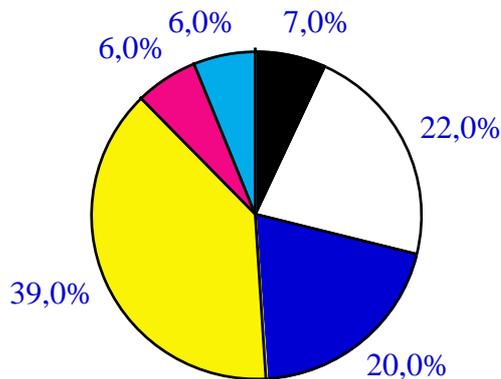
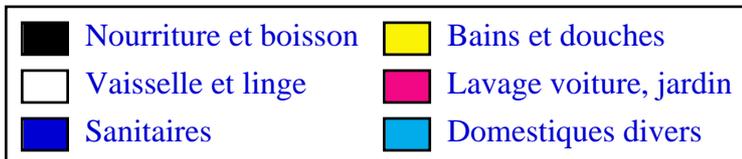
Vous avez facilement accès à cette information puisque la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 exige que les résultats des analyses de l'eau du réseau public soient affichés en **mairie**. L'ensemble de ces résultats d'analyses réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire est public et communicable aux tiers.

Le service des eaux peut également vous renseigner. Il doit assurer la bonne qualité de l'eau fournie aux consommateurs. Informez-vous !

Une eau potable signifie qu'elle est bonne à boire. Le contrôle de l'eau potable est évalué selon 62 paramètres. Notamment le contrôle de certaines concentrations de composés tel le nitrate, le fluor, le plomb, le chrome...). Par exemple, la limite de qualité en nitrates de potabilité de l'eau a été fixée à 50mg/l. La norme française fixe à 1,5 mg/l la teneur maximum en fluor et à 50mg/l la teneur en plomb.

V. L'EAU AU QUOTIDIEN

L'importance de l'eau dans la vie quotidienne



- La boisson et la préparation des aliments représentent 7% de notre consommation totale.

- La plupart de l'eau consommée à la maison, soit 93%, est utilisée pour l'hygiène corporelle, la chasse d'eau et les diverses tâches ménagères.



Votre consommation en eau :

Un européen consomme en moyenne 200 litres d'eau par jour.

Voici quelques exemples de consommation quotidienne

- **une chasse d'eau** : de 10 à 12 litres (d'eau potable !)
- **une douche** : de 60 à 80 litres
- **un bain** : de 150 à 200 litres
- **un lave-linge** : de 70 à 120 litres
- **un lave-vaisselle** : de 15 à 30 litres
- **le lavage de votre automobile** : 200 litres environ.

Sans oublier l'arrosage du **jardin**, le **ménage**... et la piscine qui, elle, nécessite 50 000 à 80 000 litres !

Le saviez-vous ?



Souvent, il y a des dépenses qu'on oublie !

Les fuites : elles peuvent représenter plus de 20% de la consommation d'un foyer.

Un robinet qui goutte pendant une journée c'est 300 litres d'eau gaspillés !

Une chasse d'eau qui fuit pendant une journée, c'est 500 litres d'eau perdus !

La vaisselle : penser que le lave-vaisselle consomme beaucoup d'eau est une erreur ! En effet, la consommation est mieux contrôlée en machine. Il faut compter 10 à 12 litres d'eau pour une vaisselle faite à la main. (Le lave vaisselle étant rempli et la vaisselle-main pour 4 personnes).

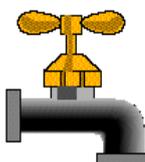
VI. ECONOMISER L'EAU, QUELQUES ASTUCES...



Préférez la douche au bain

Prendre une douche plutôt qu'un bain, c'est diviser au moins par trois sa consommation d'eau. Attention : veillez à couper l'eau lorsque vous vous savonnez !

- Contrôlez le débit des robinets et fermez les !



Il existe des dispositifs simples, à poser sur les robinets ou les flexibles de douche, qui limitent sensiblement la consommation, tout en conservant la même efficacité d'utilisation.

Prenez de bonnes habitudes : un robinet qui coule sans raison doit déclencher un réflexe de fermeture immédiat !

Vous vous brossez les dents, utilisez un verre à dents. Messieurs, vous vous rasez, remplissez le fond du lavabo.

Pour ces actes quotidiens, inutile de laisser couler l'eau si précieuse.



- Optimisez votre chasse d'eau :

Vous pouvez **réduire le volume**, en mettant une brique ou une bouteille lestée dans le réservoir des toilettes, cela diminue d'autant la consommation d'eau.

Vous pouvez aussi adopter **le double débit** : des chasses d'eau économiques proposent aujourd'hui deux types de débit.



- Récupérez l'eau de pluie

Vous pouvez récupérer l'eau de pluie qui s'écoule en grande quantité de votre gouttière dans des bacs. Cette eau servira à l'arrosage des plantes, du jardin, ou aux lavages divers (voiture, terrasse...)



- Lutte contre les fuites !

Il existe des astuces pour détecter une éventuelle fuite d'eau. Relevez votre compteur un soir puis le matin suivant (en veillant à ne pas avoir tiré d'eau entre temps). Si vous constatez une différence, recherchez la cause : c'est peut-être un robinet qui goutte, une canalisation percée, ou encore la chasse d'eau qui fuit. Autre possibilité : le chauffe-eau. La fuite est souvent dissimulée, contrôlez-le régulièrement.



- Choisissez bien vos appareils électro-ménagers

A l'achat, servez-vous de "l'étiquette énergie apposée sur les appareils dans le magasin. Elle informe sur la consommation en eau du lave-linge ou du lave-vaisselle. A l'utilisation, veillez à remplir vos machines, sinon utilisez la touche "éco" ou "demi-charge". La fonction pré-lavage n'est plus indispensable avec les textiles modernes.

Cette fiche vous a été présentée par le Centre Technique Régional de la Consommation de Basse-Normandie

Les associations adhérentes : Association de Défense d'Education et d'Information des Consommateurs (ADEIC), l'Association Familiale de l'Agglomération de Cherbourg (AFAC), l'Association Familiale Catholique (AFC), l'Association Familiale de Douvres (AFD), le Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques (CDAFAL), la Confédération de la Consommation du logement et du Cadre de Vie (CLCV), la Confédération Nationale du Logement (CNL), la Confédération Syndicale des Familles (CSF), Familles de France (FF), Familles Rurales (FR), Information Défense des Consommateurs SALariés-CGT (INDECOSA-CGT), l'Union Départementale des Associations Familiales de l'Orne (UDAF 61), Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir (UFC-QC), l'Union Féminine Civique et Sociale (UFCS).

Pour plus d'informations sur les associations de consommateurs, vous pouvez consulter notre site internet

www.consonormandie.net ou nous téléphoner au 02 31 85 36 12

CTRC Basse Normandie 89, rue d'Hastings 14000 CAEN